

## Renseignements droit du travail

Par Atini, le 18/10/2022 à 08:34

Bonjour,

j'étais femme de ménage en cdi chez un particulier à raison de 4 h/semaine pendant 4 mois. Nous avons eu une discorde car des heures manquantes à mon salaire . Nous nous étions mi d'accord sur une rupture conventionnelle. 4 mois que j attends et aucun retour . En leur adressant un recommandé, je m'aperçois que leur adresse est une sci avec le couple en dirigeant.

ont il droit de bénéficier du système cesu ? merci pour votre retour . Cordialement

Par P.M., le 18/10/2022 à 08:45

Bonjour,

Normalement, effectivement, une SCI ne peut pas bénéficier du CESU, il devrait y être préféré le TESE, ce que confirme cette réponse Ministérielle...

Par Atini, le 18/10/2022 à 08:52

Merci a vous P.M pour votre retour.